



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## biocarburants

Question écrite n° 45640

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les carburants utilisés dans le monde agricole. L'énergie fossile est très largement utilisée dans l'agriculture. Or, une politique de développement d'une « filière verte » de carburants devrait être envisagée dans notre pays, et pourrait s'appuyer sur la transformation des jachères agricoles en cultures d'oléagineux qui sont la matière première de carburants substitutifs aux hydrocarbures. Etant donné le prix modique actuel des énergies fossiles non renouvelables, ce programme devrait être largement soutenu, dans une première phase, par les pouvoirs publics. En conséquence, il lui demande s'il estime utile d'initier une réflexion et des propositions concrètes en vue d'instaurer un programme ambitieux d'alternative aux carburants fossiles utilisés dans l'agriculture.

### Texte de la réponse

Depuis près de dix ans, le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient activement le développement des filières de production des biocarburants et en particulier des esters méthyliques d'huile végétale (EMHV) issus du colza et du tournesol. En effet, ces filières ouvrent de nouveaux marchés pour notre agriculture, permettent de limiter l'émission de gaz à effet de serre, contribuent à l'amélioration des carburants tout en ménageant les réserves d'énergies fossiles non renouvelables. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont encouragé l'émergence de ces filières tant au niveau de la recherche (dotation au groupement d'intérêt scientifique « AGRICE » agriculture pour la chimie et l'énergie), que du développement (exonération partielle de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers). Ainsi, la production d'EMHV a mobilisé en 1999 environ 370 000 hectares de terres gelées au titre de la réforme de la PAC. Pour cette même année la mise à la consommation de 264 400 tonnes d'EMHV a représenté une exonération fiscale de 669 millions de francs. L'essor de cette filière au-delà du niveau actuel pose désormais la question de l'ajustement des soutiens financiers qui doit tenir compte de l'augmentation de la production et de l'évolution du contexte économique. A l'occasion de la table ronde sur l'agriculture du 21 octobre dernier, le Premier ministre s'est déclaré favorable à la poursuite raisonnée du programme pilote de développement des filières de production de biocarburants. A cet effet, il a souhaité qu'un bilan soit conduit par le Gouvernement pour apprécier les gains de productivité déjà réalisés et évaluer l'intérêt de nouvelles unités pilotes. Tel est le sens de la mission qui a été confiée conjointement au Conseil général du génie rural des eaux et des forêts et au Conseil général des mines et dont les premières conclusions devraient intervenir à la fin du mois de juin. Si ces travaux confirment l'intérêt de nouvelles unités, celles-ci s'inscriront dans un dispositif de défiscalisation aménagé et seront agréées dans le cadre d'un avis d'appel à candidatures publié au Journal officiel des communautés européennes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45640

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er mai 2000, page 2667

**Réponse publiée le** : 31 juillet 2000, page 4496